

**Visioconférence de la chancelière fédérale et
des cheffes et chefs de gouvernement des Länder
du 22 mars 2021**

DÉCISION

Mise à jour du 24 mars 2021

La chancelière fédérale et les dirigeants des Länder prennent la décision suivante :

La chancelière fédérale et les cheffes et chefs de gouvernement des Länder remercient les citoyennes et les citoyens pour leur solidarité dans la lutte contre la pandémie face aux restrictions qui s'imposent actuellement. Après des résultats nettement visibles pour endiguer la propagation des contaminations en janvier et février, l'évolution actuelle – du fait notamment de la contagiosité élevée du variant B.1.1.7 de la Covid-19 – montre à nouveau une forte propagation et une dynamique exponentielle.

Cela signifie que, sans mesures de limitation de la hausse des nouveaux cas, une saturation du système de santé est vraisemblable dès avril. Car même si une partie conséquente de la population âgée a déjà pu être vaccinée, la mortalité nettement supérieure – en l'état actuel des connaissances scientifiques – due à la mutation B.1.1.7 désormais majoritaire en Allemagne et le fait que les patients plus jeunes restent généralement plus longtemps en soins intensifs contribuent à ce que, dans la situation actuelle, le seuil de saturation du système de santé ne soit certes pas atteint au même niveau d'incidence que jusqu'à présent, mais qu'il ne le soit, en cas de croissance exponentielle, pas beaucoup plus tard qu'avant la vaccination de la population âgée.

La Fédération et les Länder, en se fondant sur les prévisions de livraison de vaccins, se sont fixé pour objectif de proposer cet été la vaccination à chaque citoyenne et citoyen du pays. Avec la disponibilité croissante de doses, la vaccination gagne en dynamisme semaine après semaine. La couverture vaccinale de la population qui ne cesse de gagner en importance fait perdre à la pandémie son aspect terrifiant, car plus le nombre des personnes vaccinées est grand, plus le virus peine à se répandre. La part de population vaccinée a donc un effet positif sur la baisse du taux de reproduction et ainsi sur la question de savoir si l'on parvient à stabiliser ou faire baisser le nombre de nouveaux cas. Si le taux de reproduction est fort, la stabilisation des contaminations grâce à la couverture vaccinale interviendra plus tard. Si le nombre de nouvelles contaminations est élevé, il faudra – en plus de la stabilisation des contaminations – attendre pour les réouvertures que les chiffres redescendent. Une contention stricte des contaminations pendant les prochaines

semaines amènera ainsi un retour plus rapide à la normale et à des restrictions globalement de plus courte durée. Elle est donc recommandée pour des raisons sanitaires, économiques et sociales.

Il sera déterminant pour les futures étapes de réouverture de tester systématiquement les citoyennes et les citoyens. Les tests rapides et les autotests peuvent assurer une sécurité supplémentaire actualisée au jour le jour en cas de contact. Des tests réguliers peuvent aussi aider à déceler des cas asymptomatiques. Les personnes infectées peuvent ainsi être plus rapidement mises en quarantaine et leurs contacts, mieux identifiés. L'effet sera d'autant plus ample qu'un plus grand nombre de citoyennes et de citoyens prendra systématiquement part au programme de tests. Il s'agit d'étendre nettement les tests dans le cadre du programme de tests et d'assurer un meilleur suivi des contacts en cas de contamination. Pour que la stratégie de tests fonctionne, il faut avoir suffisamment de tests à disposition. Cette stratégie repose sur trois piliers : le premier consiste à tester les élèves et les personnels d'établissements scolaires. Le deuxième pilier comprend des tests gratuits pour les citoyennes et citoyens, et le troisième pilier est constitué des tests destinés aux employés des entreprises dont l'activité requiert la présence. La Fédération et les Länder rappellent qu'un résultat positif à un test rapide ou à un autotest nécessite un isolement immédiat et une confirmation indispensable par un test PCR. Ce dernier peut être effectué gratuitement.

Au vu de cette situation, des mesures systématiques s'imposent. Du fait du risque élevé de contagion qu'ils représentent, les contacts en intérieur, doivent notamment être évités au maximum ou être liés à des mesures de protection exhaustives telles que l'obligation de porter un masque à haute protection et l'utilisation de tests rapides. Afin de contenir au mieux la transmission de l'infection entre les régions à incidence élevée et les régions à faible incidence, la mobilité doit elle aussi être encore restreinte et réduite au strict minimum nécessaire. La chancelière fédérale et les dirigeants des Länder prient instamment l'ensemble de la population de limiter tous les contacts au strict minimum nécessaire pendant les semaines à venir et d'éviter particulièrement les réunions dans des espaces clos.

Dans ce contexte, la chancelière fédérale et les dirigeants des Länder sont convenus de ce qui suit :

1. Les **décisions antérieures** de la chancelière fédérale et des dirigeants des Länder continueront de s'appliquer à condition que la présente décision ne prévoie pas de dispositions différentes. Les Länder adapteront leurs règlements régionaux en conséquence, avec prise d'effet au 29 mars 2021 et prolongation jusqu'au 18 avril 2021.

2. Au regard de la hausse exponentielle de la dynamique infectieuse, le **frein d'urgence** convenu dans la dernière décision pour toutes les étapes de réouverture

dépendant des incidences (« si le taux d'incidence sur sept jours dans un Land ou une région dépasse les 100 nouveaux cas pour 100 000 habitants pendant trois jours consécutifs, les règles qui étaient valables jusqu'au 7 mars entreront à nouveau en vigueur (frein d'urgence) à partir du deuxième jour ouvrable suivant ») doit être systématiquement mis en œuvre.

Les étapes de réouverture convenues sont soumises à la condition qu'une incidence sur sept jours stable ou baissière de moins de 100 nouveaux cas pour 100 000 habitants soit atteinte dans le Land ou la région. Toute réouverture supplémentaire est donc exclue en cas de croissance exponentielle des nouveaux cas, même en dessous de ce seuil d'incidence.

3. Au regard de la croissance nettement exponentielle, des **mesures supplémentaires** doivent en outre être respectées afin de faire baisser le nombre de nouveaux cas de manière fiable. Des mesures supplémentaires seront donc mises en œuvre dans les districts dont l'incidence sur sept jours est supérieure à 100. Il peut s'agir notamment :

a. du port obligatoire d'un masque médical par tous les passagers d'un même véhicule, y compris privé, s'ils n'appartiennent pas au même foyer que le conducteur ;

b. de l'obligation accrue de réaliser en amont des tests rapides quotidiens dans les domaines où le respect des règles de distanciation physique et du port du masque systématique est entravé ;

c. des restrictions de sortie ;

d. des restrictions de contacts renforcées.

~~4. Au regard de l'inquiétante dynamique infectieuse, la Fédération et les Länder entendent mettre à profit la période de Pâques pour briser la croissance exponentielle de cette troisième vague par une très vaste réduction de tous les contacts sur plusieurs jours. C'est pourquoi le 1^{er} avril (jeudi saint) et le 3 avril (samedi) 2021 seront exceptionnellement déclarés jours de repos supplémentaires, en lien avec de vastes restrictions de contact, ainsi qu'une interdiction de se rassembler du 1^{er} au 5 avril (« **temps de repos élargi de Pâques** »). Le principe #WirBleibenZuHause (« nous restons à la maison ») s'appliquera donc sur cinq jours consécutifs. Pendant cette période, les réunions privées sont limitées au cercle des membres d'un même foyer et d'un foyer supplémentaire, dans la limite de cinq personnes au maximum. Les enfants jusqu'à 14 ans ne sont pas comptabilisés. Les couples comptent pour un foyer. Les rassemblements dans l'espace public sont strictement interdits. Les points de restauration en extérieur actuellement ouverts seront fermés pendant ces cinq jours. Seuls les commerces alimentaires de détail au~~

~~sens strict seront ouverts le samedi. La Fédération présentera pour cela une proposition de mise en œuvre légale assortie d'un exposé des motifs. La Fédération et les Länder présenteront aux communautés religieuses la demande de ne procéder aux rassemblements religieux de cette période que sous forme virtuelle. Si dans les jours à venir les critères de réouverture conformément à la décision de la Conférence des ministres-présidents des Länder du 3 mars 2021 sont remplis, leur mise en œuvre débutera dès le 6 avril 2021. Les centres de vaccination et de tests restent ouverts. La population est encouragée à profiter de l'offre de tests gratuits.~~

Remarque : Le 24 mars 2021, la chancelière fédérale a informé les dirigeants des Länder que le point 4 de la décision ne serait pas mis en œuvre par le gouvernement fédéral.

5. Après Pâques, il sera encore plus important de tester à grande échelle pour lutter contre la pandémie. La Fédération prend en charge les coûts d'au moins un test rapide gratuit par semaine (**test citoyen**) depuis le 8 mars 2021. Les Länder et les communes sont parvenus très rapidement à installer à grande échelle l'infrastructure nécessaire à cette offre de tests en s'associant à différents partenaires locaux tels que des centres de tests communaux, des médecins, des pharmaciens, des détaillants, des organisations humanitaires, etc. Grâce à des marchés déjà passés et encore en cours, la task force pour la logistique des tests qui avait été constituée a permis de garantir un approvisionnement suffisant des Länder en tests rapides et autotests pour les mois de mars et d'avril.

En concertation avec les fabricants, la task force pour la logistique des tests continuera de veiller à la disponibilité en nombre suffisant des tests rapides après les fêtes de Pâques afin de permettre le déploiement de la stratégie de test.

L'Institut Robert Koch est invité à présenter avant la prochaine conférence de la chancelière fédérale avec les dirigeants des Länder un rapport indiquant si et, le cas échéant, combien de temps après la vaccination, les personnes vaccinées ne risquent plus de propager le virus avec un degré de certitude suffisant qui rendrait éventuellement obsolète leur intégration à la stratégie de test.

Au niveau des Länder, la disponibilité croissante des tests rapides et autotests permet actuellement de mener des **campagnes de tests à grande échelle dans les écoles et les crèches**. La vaccination prioritaire du personnel des établissements préscolaires ainsi que des enseignants des écoles primaires et spécialisées est un instrument essentiel de plus dans le cadre des mesures de protection. Le développement des tests du personnel des écoles et des élèves va se poursuivre, l'objectif étant d'atteindre au plus vite deux tests hebdomadaires. Ce dispositif sera étendu dès que possible aux membres du personnel des établissements préscolaires, leur permettant d'être eux aussi testés deux fois par semaine. Cette mesure améliorera, d'une part, la protection contre l'infection dans les écoles et les

crèches et contribuera, d'autre part, à identifier et stopper les chaînes de transmission dans l'ensemble de la population.

6. Dans le cadre de projets pilotes limités dans le temps, les Länder ont la possibilité de rouvrir, dans des régions spécifiques et dans le respect d'un protocole sanitaire strict, certains domaines de la vie publique afin **d'analyser** l'applicabilité des étapes de réouverture en s'appuyant sur un **dispositif de tests** systématiques. Dans ce cadre, plusieurs éléments sont déterminant : des résultats de tests négatifs sans faille comme critère d'accès, des systèmes informatiques de traçage des contacts et, le cas échéant, d'attestation de test, ainsi qu'une délimitation géographique au niveau communal et l'étroite concertation avec le service public de santé de même que des critères d'arrêt clairement définis en cas d'échec.

7. Afin d'obtenir une protection étendue face à l'infection, il est important, au stade actuel de la pandémie, que les **entreprises** allemandes contribuent à la lutte contre le virus au niveau de la société dans son ensemble en permettant à leur personnel de télétravailler et ainsi de réduire la fréquence des contacts pertinents d'un point de vue épidémiologique, tant sur le lieu de travail que pendant les trajets et, en cas d'impossibilité, de proposer des tests réguliers à leurs employés travaillant en présentiel. C'est le but également poursuivi par l'engagement volontaire des groupements économiques à l'égard des offres de tests destinées aux employés ainsi que par le règlement relatif à la sécurité au travail face au coronavirus SARS-CoV-2 (Corona-ArbSchV). Vu l'accroissement du nombre de cas positifs, il est nécessaire que toutes les entreprises allemandes mettent rapidement en œuvre l'offre de tests. Ceux-ci seront proposés au moins une fois par semaine, voire deux selon leur disponibilité, aux employés qui ne sont pas en télétravail, et donner lieu à la délivrance d'une attestation. Début avril, les groupements économiques présenteront un premier rapport de mise en œuvre de ce dispositif indiquant le nombre d'entreprises qui y participent. Le gouvernement fédéral s'appuiera sur ce rapport ainsi que sur ses propres données de surveillance pour établir l'éventuelle nécessité d'intervenir au niveau réglementaire via le règlement relatif à la sécurité au travail.

8. Dans le cadre des directives européennes, le gouvernement fédéral élaborera un **dispositif de soutien complémentaire** à destination des entreprises particulièrement touchées par la pandémie de Covid-19 et concernées par des fermetures prolongées.

9. La Fédération et les Länder appellent toujours instamment les citoyens à renoncer à tout **voyage** non essentiel à l'étranger et en Allemagne, y compris à l'approche des fêtes de Pâques. Ils insistent vivement sur le fait que l'entrée en Allemagne en provenance de zones à risque est soumise à une obligation de déclaration d'entrée numérique et qu'une quarantaine doit impérativement être observée pendant les 10 jours qui suivent l'arrivée sur le territoire allemand. Il n'est possible d'interrompre

la quarantaine que sur présentation d'un résultat négatif à un test réalisé au plus tôt le cinquième jour suivant l'arrivée. Depuis le 8 mars et compte tenu de la période d'incubation notoirement plus longue des variants du virus, cette dérogation ne s'applique explicitement pas aux voyageurs en provenance de zones où les variants circulent activement, qui doivent toujours observer une quarantaine stricte de 14 jours. Par ailleurs, en cas de retour de zones de circulation active, une limitation des possibilités de transport est à prévoir.

L'apparition de différents variants du SARS-CoV-2 et leur propagation dans le monde entier ont montré qu'il est impératif de continuer de limiter le trafic international de voyageurs au strict nécessaire. Les destinations touristiques majeures, notamment, étant susceptibles de drainer des vacanciers originaires de nombreux pays, et compte tenu de la rapidité de propagation des variants du SARS-CoV-2, la Fédération et les Länder demandent aux compagnies aériennes de tester systématiquement leurs équipages et passagers avant le vol retour et de ne pas augmenter la fréquence des vols pendant les vacances de Pâques. Le gouvernement fédéral présentera une proposition de modification de la loi sur la protection contre les infections qui, dans le contexte de la pandémie mondiale, intégrera, parmi les conditions d'entrée sur le territoire allemand, une obligation générale de test avant de prendre le vol retour.

10. Les compensations financières de la Fédération permettent de stabiliser durablement la **situation économique des hôpitaux**. Avec la compensation des pertes de revenus liées à la Covid-19 prévue pour 2021, l'élargissement de l'éligibilité aux compensations financières pour les hôpitaux par l'abaissement du taux d'incidence sur sept jours et la prolongation du délai de paiement réduit des factures d'hôpital par les caisses d'assurance maladie, le gouvernement fédéral apporte une contribution significative à l'assise économique des hôpitaux dans le contexte de la pandémie. Par ailleurs, les hôpitaux rencontrant des problèmes de liquidités à cause de la pandémie et qui, malgré un taux d'occupation réduit en 2021, n'ont perçu aucune compensation, doivent, par anticipation sur la compensation des pertes de revenus liées à la Covid-19 dont le paiement est prévu à compter de la fin de l'année civile, pouvoir bénéficier d'un soutien rapide pour 2021. Cette disposition est mise en œuvre dans le cadre du processus de règlement actuellement en cours.

11. Conformément à la stratégie de vaccination, les résidents et le personnel des **établissements de soins de longue durée et des maisons de retraite ainsi que des établissements d'aide à l'insertion** ont été vaccinés en priorité, ce qui a largement contribué à réduire le nombre de cas graves, voire mortels, et produit déjà certains effets positifs, laissant entrevoir un retour à la normale après de nombreux mois de tension pour toutes les personnes concernées. Tant que l'Institut Robert Koch n'a pas rendu un avis scientifique et formulé des recommandations sur la question, cet espoir reste confronté à l'incertitude quant au potentiel infectieux des personnes vaccinées. C'est pourquoi la chancelière fédérale et les dirigeants des

Länder ont demandé à la conférence des ministres de la santé de formuler des recommandations. Il importera ensuite de continuer à appliquer systématiquement les mesures d'hygiène et stratégies de tests. Deux semaines après l'administration de la deuxième dose de vaccin et sous réserve de n'avoir pas enregistré de nouveaux cas positifs, les établissements susmentionnés pourront être rouverts à la visite et les activités de groupes à nouveau proposées. Ces mesures n'entraînent pas de distinction entre les résidents vaccinés et non vaccinés. Les établissements sont tenus de proposer rapidement la vaccination aux personnes non vaccinées, par exemple aux nouveaux résidents. Dans ce contexte, le programme de soutien de la Fédération aux tests, auquel participe aussi la Bundeswehr, sera maintenu.

12. La chancelière fédérale et les dirigeants des Länder se réuniront à nouveau le **12 avril 2021** pour discuter de la situation à la lumière de l'évolution de la pandémie.